

Déploiement de la nouvelle application de gestion des frais de déplacement

Un nouvel outil de gestion des frais de déplacement (FDD) est en cours de déploiement à la DGFIP. Dès sa mise en place, les agents saisiront leurs frais de déplacement dans FDD et non plus dans AGORA.

Cette application a été déployée à titre expérimental dans cinq directions : la DRFiP de Seine Maritime, DDFiP du Maine -et-Loire, DDFiP du Val d'Oise, DVNI et SRE.

La date de son déploiement à la DDFiP des Hautes Pyrénées est fixée au 17 juin 2014.

L'accès à l'application se fait via le Portail Applicatif en se connectant avec son identifiant et son mot de passe de messagerie.

Chaque agent se verra remettre un triptyque papier récapitulant les fonctionnalités de l'application-FDD.

Les agents des services gestionnaires ont reçu une formation en présentiel d'une durée de deux jours.

L'ensemble des agents se verra proposer une formation à distance, variable selon le profil de l'agent (agents / agents se déplaçant fréquemment / valideurs hiérarchiques) accessible à partir de la plate-forme d'e-formation du ministère.

Au plan local, la direction accordera une attention particulière aux agents itinérants (présentations en présentiel par les services gestionnaires) ainsi qu'aux chefs de service qui seront ensuite chargés d'accompagner les équipes dans l'appropriation de ce nouvel outil.